

Bureau coordonnateur
de la garde en milieu
familial de
Bordeaux-Cartierville

INFO- PARENTS BC de BC

Édition
2008, n° 1

Automne 2008

Dans ce numéro :

Collaboration
parent RSG:
Faciliter l'intégra-
tion !

1

Faciliter l'intégration de mon enfant en service de garde

Voici quelques trucs
pour faire en sorte que
l'intégration des en-
fants le matin se fasse
en douceur.

dire Au revoir à l'en-
fant. Dîtes-lui à quel
moment vous revien-
drez le chercher en lui
donnant un point de
repère clair et partez
confiant. Ne traînez
pas et ne revenez pas,
cela peut troubler l'en-

avec elle un plan d'in-
tégration pour aider

Concours

1

Allons cueillir
des pommes !

2

Prenez le temps d'inté-
grer l'enfant. Saluez
les personnes présen-
tes, familiari-
sez-vous
avec ce qui
se passe



Une sortie réus-
sie au Pays des
merveilles

2

L'assemblée
générale

3

dans le lo-
cal,... Cepen-
dant n'étirez
pas votre
présence,
cela insécurise l'en-
fant.

fant.

Des ressources
pour vous

4

Que sont les
fiches d'assidui-
té?

4

Faîtes en sorte que
l'enfant ne ressente
pas votre propre ma-
laise : il le fait sien.
Faîtes lui ressentir vo-
tre confiance.

Si l'enfant pleure mal-
gré ces conseils, de-
mandez l'aide de l'édu-
catrice et partez. Il est
entre bonnes mains.

Si la situation perdure,
parlez-en à votre édu-
catrice et établissez

En Bref:

- Développer le lien avec l'éducatrice.
- Se familiariser progres-
sivement avec le mi-
lieu de garde.
- Développer la confiance
de l'enfant en tenant
ses promesses et en
lui donnant des repè-
res stables.
- S'adapter aux besoins
de l'enfant.
- Apporter un objet impor-
tant de la maison
(toutou doudou,...)
- Avoir une photo de fa-
mille.
- Dire au revoir à l'enfant.
- Avoir un rituel de départ.

l'enfant.

N'hésitez surtout pas à
demander de l'aide.

Ne partez pas sans

Participez à notre concours « Ma RSG je l'adore parce que... » et courrez la chance de gagner le gros lot à la fête des familles en décembre. Plus de détails sur notre site web.

Sortie aux pommes

Au programme de la journée:

- 🍏 Cueillette de pommes dans le verger
- 🍏 Le théâtopom
- 🍏 La dégustation du jus de pomme
- 🍏 Une balade en tracteur
- 🍏 Visite à la ferme
- 🍏 Pique-nique
- 🍏 Module de jeux de Pommeville
- 🍏 Et beaucoup de plaisir !

Le 8 octobre prochain le BC organise une sortie aux pommes avec les responsables de service de garde. Les parents sont les bienvenus pour venir profiter de cette superbe journée en plein air.

Coût: 20 \$ par personne incluant le transport en autobus.

Heure et lieu de départ : Informez-vous auprès de votre RSG.



Sortie au Pays des merveilles : un événement magique!

Les petits et les grands ont été émerveillés lors de la sortie au Pays des merveilles.

Cette magnifique journée ensoleillée à Sainte-Adèle s'est déroulée à merveille.

Ce voyage dans l'univers des contes de fées a été un véritable succès grâce entre autre à la présence de nombreux parents qui nous ont

accompagnés. Merci beaucoup!



Tous le monde écoute Blanche Neige avec passion.

Des attractions pour tous les goûts et très bien adaptées aux tout-petits.



Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'Assemblée générale

Pourquoi devrais-je assister à l'Assemblée Générale?

La qualité de nos services dépend de votre participation en tant que parent. En assistant à l'Assemblée générale, vous participez à la bonne marche de la corporation, et vous influez directement sur la qualité des services, surtout en élisant les membres du conseil d'administration.

C'est quoi, une Assemblée Générale?

L'Assemblée Générale est une réunion annuelle de tous les membres de la corporation. Le CPE Tchou-Tchou est une corporation sans but lucratif incorporée selon la Partie III de la Loi sur les compagnies, et doit tenir au moins une assemblée annuelle de ses membres.

Qui peut être membre du conseil d'administration?

Selon les règlements généraux du Centre de la petite enfance Tchou-Tchou,

le conseil d'administration doit être composé de 12 personnes : 8 parents (dont 4 parents du milieu familial et 4 parents de l'installation), un membre du personnel, la directrice générale du CPE, une responsable de garde en milieu familial reconnue par le Bureau coordonnateur,

Un buffet froid sera servi pendant l'Assemblée. Un service de garde pour les enfants sera également offert gratuitement partir de 18 h.

et un(e) représentant(e) de la communauté.

Quels sont les pouvoirs de l'Assemblée Générale?

L'Assemblée Générale a le pouvoir d'élire les membres du conseil d'administration, de ratifier les modifications aux règlements généraux, et de nommer le vérificateur.

L'Assemblée générale

peut-elle prendre des décisions sur la gestion du centre de la petite enfance et du bureau coordonnateur?

Non. Ces décisions appartiennent au conseil d'administration et ne sont pas du ressort de l'Assemblée générale. Par contre, l'Assemblée générale permet aux membres d'élire les membres du conseil d'administration qui géreront en leur nom le CPE pendant l'année suivante.

Qui est membre de la corporation?

Selon les règlements généraux de Tchou-

Tchou, tous les parents du centre et du milieu familial, tous les membres permanents du personnel de l'installation et du bureau coordonnateur et toutes les responsables de garde en milieu familial reconnues par le Bureau coordonnateur sont membres de la corporation.

L'Assemblée Générale ça **vous** concerne!

Centre de la petite enfance

Tchou-Tchou
Tchou Inc.
Early Childhood Center

**Bureau coordonnateur
de la garde en milieu
familial de
Bordeaux-Cartierville**

1075 avenue Sainte-Croix
Saint-Laurent
Québec
H4L 3Z2

Téléphone : 514 744 6984
Télécopie : 514 744 5399

Bulletin d'information pour
les parents fréquentant les
services de garde en
milieu familial de
Bordeaux-Cartierville.

Votre bureau coordonnateur est disponible pour vous.

- **Questions sur la réglementation**
- **Besoin d'information sur la garde en milieu familial**
- **Inscription sur la liste d'attente pour consultation par les RSG.**

Consultez notre page web

<https://gw.micro-acces.com/cpetchoutchou/>

Nos partenaires peuvent aussi répondre à vos besoins.

N'hésitez pas à les contacter.

- **Centre de Santé et de services sociaux
(CSSS) (514) 331-3020**
- **Ministère de la Famille et des aînés
(MFA) (514) 873-7200**
- **Office de la protection du consommateur
(OPC) 1-888-672-2556**

Que sont les fiches d'assiduité?

La RSG doit compléter chaque jour un rapport sur lequel elle écrit les présences de chacun des enfants qu'elle reçoit. Toutes les deux semaines, elle doit le faire signer par les parents et le retourner au BC.

Le BC se base sur ce document pour calculer et payer les subventions dues aux RSG, et il est important que ces informations soient exactes.

Bien entendu, la RSG ne peut signer à la place du parent. En

cas de départ de l'enfant, le pa-

**Il est très important de signer
les fiches d'assiduité sans
quoi le BC ne peut verser la
subvention à la RSG.**

rent ne doit pas oublier de signer le rapport de présence avant de quitter définitivement le service de garde.

Le rapport de présence doit être complété selon les consignes

suivantes : Lorsque l'enfant est absent mais que le parent a quand même payé, la RSG doit alors inscrire la raison de l'absence (M pour maladie et V pour vacances) dans la case correspondant au jour d'absence; Lorsque le service de garde est fermé, la RSG doit inscrire la mention F dans la case. La subvention gouvernementale n'est pas payée à la RSG pour les jours où son service est fermé.

L'équipe du BC de BC!